

Le mot du Président

Madame, Monsieur,

La collecte des déchets ménagers est une compétence majeure de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux.

Elle représente un budget annuel de l'ordre de 10 millions d'€, financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui finance les services de ramassage des déchets, leur transport, leur tri, leur traitement, leur enfouissement et, depuis 2009, une fiscalité écologique additionnelle liée au préjudice environnemental de l'élimination des déchets. Cette dernière taxe, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) augmente d'année en année.

Bien que financée par la fiscalité des ménages, elle n'est pas directement acquittée par ces derniers mais par le Grand Périgueux. Il s'agit donc d'une charge financière croissante dont les contribuables n'ont pas directement connaissance.

Depuis sa création, en 2000, cette taxe est passée de 0 à 14 € par tonne traitée. Pour les seules années 2014 et 2015, cette contribution supplémentaire a représenté un surcoût de près de 250 000 €. Elle ne cessera de croître au cours des années à venir en vertu du principe pollueur/payeur. Simultanément, le taux de la TVA sur les prestations de prix et de traitement est passé de 5,5 à 10 %, soit une hausse des charges de plus de 200 000 €.

Pour ne pas répercuter ces évolutions sur la TEOM des particuliers, nous sommes en recherche permanente de solutions permettant de maîtriser les dépenses.

Dans cette optique, et parce que ce service ne concernait que 7 des 33 communes de l'agglomération, nous avons pris la décision de transformer le mode de collecte des déchets verts en porte à porte.

J'ai parfaitement conscience des contraintes qui vont découler de cette décision dans votre quotidien. C'est pourquoi un certain nombre de solutions alternatives, vous sont proposées au recto du présent document. L'une d'elle consiste en une prestation de ramassage à la demande, tarifée de façon raisonnable et organisée par une structure relevant de l'économie sociale et solidaire. Les personnes âgées ou en situation de dépendance seront pour leur part exonérées de tarification.

D'ores et déjà, les déchèteries du Grand Périgueux peuvent accueillir vos apports volontaires et nous vous proposons des composteurs en bois ou plastique à 10 et 20 €.

Mes services restent bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement sur ces nouvelles pratiques.

Conscient des désagréments occasionnés mais confiant en votre compréhension des enjeux de notre décision, qui vise à ne pas alourdir la finalité des ménages, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes meilleurs sentiments.

Le Président
Jacques AUZOU



Le Grand Périgueux

Communauté d'Agglomération - service gestion des déchets
1, boulevard Lakanal - BP 70171 - 24019 Périgueux cedex
05 53 35 86 17 - contact@agglo-perigueux.fr - www.agglo-perigueux.fr



Solution à privilégier *La gestion, chez soi*

Tondre autrement

Le mulching est une solution. Cette technique de tonte évite d'avoir des déchets car la tondeuse broie directement l'herbe tondue en la redéposant sur la pelouse. Il est possible d'équiper une tondeuse classique avec ces lames spécifiques.



Le compostage

Il nécessite deux variétés de déchets : des déchets verts (pelouse, tailles de haies...) et des déchets bruns (feuilles mortes, marc de café). Il est possible d'acheter au Grand Périgueux un composteur en bois ou en plastique. Le prix d'un composteur de 300 litres est de 10€, celui de 600 litres, 20€. Pour toute demande : 05 53 35 86 17



Aspirer les feuilles



Le souffleur aspirateur broyeur divise par dix le volume de feuilles. Celles-ci peuvent alors rejoindre le composteur en matière brune ou les pieds des massifs.

Mettre en place un paillage végétal



Le paillage est une technique de jardinage qui consiste à déposer au pied des plantes ou arbustes, les tontes de la pelouse. Ce procédé offre de nombreux avantages : le paillage nourrit le sol, limite la repousse des plantes indésirables et limite l'évaporation en période sèche.

Solution à privilégier *L'apport en déchèterie*

Les déchèteries



8 déchèteries sont situées sur le territoire : Agonac, Boulazac, Chancelade, Coulounieix-Chamiers, La Douze, Périgueux, Saint-Crépin d'Auberoche et Tréllissac. Toutes disposent d'un espace pour accueillir les déchets végétaux. Jours et heures d'ouverture : www.agglo-perigueux.fr ou 05 53 35 86 17

Un service de collecte à la demande à partir du 15 mars 2016

Pour tous les habitants du Grand Périgueux qui ne peuvent pas gérer les végétaux chez eux et pour tous ceux qui ne peuvent pas se rendre en déchèterie.

Comment s'inscrire ?

Simplement par appel téléphonique auprès de la société mandatée par le Grand Périgueux : **Entretien 24** au 05 53 08 82 10 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Le ramassage s'effectuera selon les secteurs suivants, aux jours indiqués :



Jours de collecte

- secteur 1 - les lundis
- secteur 2 - les mardis des semaines paires
- secteur 3 - les mardis des semaines impaires
- secteur 4 - les mercredis des semaines paires
- secteur 5 - les mercredis des semaines impaires



Combien ça coûte ?

- * 10€ par passage/collecte facturé à l'utilisateur (N.B).
- * Gratuit pour :
 - les personnes âgées de plus de 75 ans,
 - les bénéficiaires de l'allocation personnalisée à l'autonomie,
 - les personnes en situation de handicap*.



Selon vos revenus ou votre situation, votre mairie peut vous apporter une aide. Contactez-la si vous êtes dans ce cas.

*au sens de l'article L5212-13 du code du travail (RQTH, AAH, carte et pension d'invalidité, etc.)

(N.B) Le Grand Périgueux prend à sa charge 15€ par collecte.